

Rois. On a rendu public le Memoire suivant presenté à la Diette par le Ministre de *Brunswick-Hannover* le 10. de ce mois: En voici la traduction.

**I**L a plû au Ministre Palatin Lautern, après plusieurs sessions, auxquelles nous avons eu l'honneur d'assister dans le College des Princes, d'y delivrer une Protestation contre le Titre d'Archi-Tresorier que le Roi de la Grande Bretagne, comme Electeur de Brunswick Lunebourg, prend avec tant de justice. Il est inutile d'entrer dans une ample deduction touchant le merite de cette cause, il en a assez été parlé, & particulièrement le 26. Septembre de l'année dernière, où l'on a fait voir les fortes raisons qui portent Sa Majesté Britannique à conserver cette Charge, & quise à sa Maison Electorale par un Titre solennel. On n'est pas peu surpris, que le Ministre Palatin par sa Protestation inserée dans les actes de l'Empire, prétende s'opposer à ce Titre, & on laisse à toute Personne impartiale, à juger si la Maison Electorale de Baviere, en vertu du Traité de Westphalie, n'a pas eu ci-devant pour le moins autant de droit contre la maison Palatine, par rapport à la Charge d'Archi-Maitre d'Hôtel de l'Empire, que cette dernière sauroit prétendre presentement contre la Maison Electorale de Brunwick, en vertu du Traité de Bade; cependant on a jugé à propos de conserver à la maison Palatine, la possession du Titre & des Armes d'Archi-Maitre d'Hôtel, jusqu'au tems qu'on auroit trouvé une autre Charge convenable, ce qui a été trouvé juste par l'Electeur de Baviere, & approuvé par l'Empire. Pourquoi veut-on, que ce qui a été jugé ci devant conforme aux Regles de l'équité, & sollicité avec ardeur par la Maison Electorale Palatine, soit à present une entreprise non fondée, puisque c'est un même cas, & que la difference ne consiste